

Martine FEUILLERAT  
[feullerat.martine@wanadoo.fr](mailto:feullerat.martine@wanadoo.fr)

Tel : 00 33 6 21 53 74 94



Comité d'Entreprise Européen

Paris, le 29 janvier 2008

À l'attention de : **Monsieur Vladimir SPIDLA**  
**Commissaire Européen**

Objet : Révision de la directive sur les CEE

Les membres du CEE de Gaz de France ont pris connaissance du programme de travail de la Commission pour 2008 dans lequel est prévu une Communication pour la Révision de la Directive sur les Comités d'Entreprise Européens.

Nous accueillons avec satisfaction l'introduction par la Commission Européenne de la révision de la directive CEE et souhaitons qu'elle aboutisse à une conclusion qui montrera que la Commission Européenne a le pouvoir de renforcer les droits des travailleurs dans toute l'Europe.

C'est donc afin de contribuer au débat ainsi ouvert que les membres du CEE m'ont mandatée pour vous faire part de notre expérience tant du point de vue du fonctionnement et des moyens du CEE que de l'importance des prérogatives du CEE dans les mutations des entreprises du groupe.

L'accord instituant le CEE de Gaz de France a été signé le 14 novembre 2001, en déclinaison de la loi de transposition en droit français de la directive 94/45/CE. *Cet accord, dont vous trouverez le texte ci-joint, améliore la définition de l'information et de la consultation, du droit à l'utilisation d'experts, du droit à la formation et de réunions supplémentaires par rapport au texte de la directive, et élargit la notion de transnationalité qui a permis l'examen de projets de fusion de 2 filiales dans un même pays, ou de projets de licenciements collectifs dans une filiale du groupe.*

Toutefois, nous avons dû faire valoir les droits de l'information et de la consultation devant la juridiction française qui a donné raison au CEE de Gaz de France. De telles procédures pourraient être évitées si la révision de la directive remédiait à des imperfections sur la définition de l'information et de la consultation préalable à la décision, avec notamment le droit à expertise, comme élément d'accès à l'information. En outre, cela permettrait un véritable dialogue constructif au sein des groupes à partir des informations nécessaires aux représentants du personnel pour qu'ils puissent donner un avis motivé.

Par ailleurs, *notre expérience est importante dans le fonctionnement du CEE, avec la composition de groupes de travail, un crédit d'heures pour ses membres, la possibilité de déplacements dans les entreprises du groupe, le droit à la formation linguistique et économique, des moyens informatiques et de télécommunication, mais aussi la création d'un site intranet pour l'information des salariés.*

Ce retour d'expérience effectué par les membres a permis l'établissement le 18 octobre 2005 d'un *tronc commun de propositions d'amélioration* telles que :

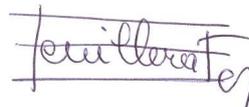
→ *la prise en compte de la définition de la consultation dans la directive « sociétés européennes », l'augmentation du crédit d'heures pour le secrétaire, pour les membres titulaires et suppléants, la possibilité de réunions préparatoires par délégation avec les titulaires et les suppléants, l'examen d'un bilan annuel sur les questions sociales, la non substitution du secrétariat aux séances plénières, tout en proposant l'augmentation du nombre de secrétaires adjoints pour mieux prendre en compte les différents pays dans le suivi des affaires courantes, la proposition d'un minimum de 3 séances par an, la gestion directement par le CEE d'un budget de fonctionnement alloué lui donnant des moyens, mais aussi le rôle des fédérations syndicales dans le processus de signature, révision, dénonciation.*

Nous pensons que ce bilan de notre accord et donc de notre activité, est riche d'enseignements et peut contribuer à la réflexion de la Commission dans l'élaboration de ses propositions pour les standards de demain en matière de Comités d'Entreprise Européens.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons vivement que la Commission édite ses propositions pour une révision de la directive 94/45/CE afin que les CEE jouent pleinement leur rôle dans la défense des intérêts des salariés, pour la protection de leur emploi et l'amélioration de leurs conditions de travail, avec des droits et des moyens reconnus pour leurs représentants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, mes salutations distinguées.

La secrétaire du CEE

A handwritten signature in blue ink, reading 'Feuillerat', enclosed within a rectangular box.

Martine FEUILLERAT

P.J. : accord du CEE de Gaz de France